

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 12 JUIN 2019 A 19 H 00 - DEUXIÈME CONVOCATION

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents :** Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Audrey Villemain, Bernard Merger, Daniel Moine, Jean-François Bertin, Philippe Morel

**Procuration :** Marine Martin-Jary à Alain Roset, Marie-Jo Vergon-Trivaudey à Audrey Villemain

**Absents excusés:** Jean-Luc Guillaume, Jean-Luc Royer, Christian Dyssli, Leonel Mounoussamy

**Secrétaire de séance :** Alain Roset

Date de la convocation : 06/06/2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Suffrages exprimés : 10

## 1/ INFORMATIONS

- **Parcelle ZH 55**

Les propriétaires de la parcelle ZH20, voisine de la parcelle ZH55 propriété de la commune, ont été rencontrés en mairie hier. La commune souhaite remettre la parcelle ZH55 dans le domaine forestier. Pour ce faire, la parcelle doit être correctement bornée. Or, une des bornes est absente dans la partie basse de la parcelle dont une partie est cultivée.

Une solution doit être trouvée qui satisfasse à la fois l'exploitant et le propriétaire.

Un accord de principe a été trouvé selon lequel il sera demandé au géomètre de redécouper la parcelle de façon à ce que l'exploitant conserve la partie cultivée et qu'en échange, la commune récupère une partie boisée.

Les frais de géomètre seraient partagés en trois entre les propriétaires, les fermiers et la commune sous réserve de l'accord des parties à réception du devis. Le transfert de propriété sera effectué par un acte administratif de la commune qui ne génère pas de frais.

- **Lotissement des rives de la Lanterne**

Après contrôle du service une deuxième construction est mal implantée. L'arrêt des travaux a été demandé.

- **Disparition de chats**

Le maire a été contacté par un journaliste de l'ER au sujet de chats qui disparaîtraient sur la commune. La mise en place de cages à trappes pour piéger les ragondins a été évoquée. Il a été rappelé au journaliste que la pose de ces cages n'est pas le fait de personnes privées, mais de la commune dans le cadre de la lutte contre la prolifération des ragondins et celle-ci est règlementée par un arrêté préfectoral. Les cages sont identifiées avec le numéro du piègeur agréé et sous le contrôle du lieutenant de louveterie. Les animaux piégés sont capturés vivants. Les animaux autres que les ragondins et autres nuisibles sont systématiquement relâchés.

## 2/ DÉLIBÉRATIONS

### Délibération.

Le panneau a été remplacé l'année dernière, les travaux sont pris en charge par l'assureur de la commune qui nous a fait parvenir un chèque à hauteur des frais engagés.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce chèque

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

Chaque année, la commune doit délibérer sur la réévaluation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : le nouveau tarif national proposé pour une commune de la taille de Chaucenne est de 21,10 € le m<sup>2</sup> maximum.

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

La commune doit procéder au remplacement de l'agent technique communal durant ses congés estivaux. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à embaucher une personne à hauteur de 25 heures par semaine.

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

Conformément au vote du budget 2019, les élus ont recherché un véhicule utilitaire pour l'agent technique communal. Un Kangoo 1.5 DCI 90 chevaux Air Link avec un kilométrage de 118 500 kms pour un montant de 5 416,67 € H.T soit 6 500,00 € T.T.C est proposé.

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'école de Noironté pour compenser les frais occasionnés par la venue de la délégation marocaine.

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

Suite à une erreur de Néolia dans la construction d'une maison du lotissement, un permis modificatif a été déposé. L'instruction de ce dossier allant occasionner des frais à la commune, Néolia s'est engagée à rembourser ses frais à la commune. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le montant concerné.

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

La commune a émis des titres à destination de l'ACCA de Chaucenne concernant les années 2016 à 2019. Si la moitié de la somme demandée a été payée par l'ACCA, il est proposé d'annuler la seconde moitié de ces titres et de les renouveler plus tard dans l'année afin de ne pas handicaper le budget de l'Association de chasse. Le trésorier de l'ACCA s'est engagé à payer la somme restant en fin d'année.

Délibération adoptée à l'unanimité

### Délibération.

Suite à une demande de Monsieur le Trésorier de Pouilley-les-Vignes, il convient de modifier le budget de la commune afin de régulariser des écritures concernant l'ancien budget eau et assainissement. La modification suivante est proposée :

- Compte DI 16888 :	+ 1 618,70 €
- Compte RI 021 :	+ 1 618,70 €
- Compte DF 023 :	+ 1 618,70 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Bernard VOUGNON

